

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°2024/16 du 27 mars 2024

OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
SEJOUR COLLECTIF 2024 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE LE CCAS DE SANNOIS
ET L'ASSOCIATION « VACANCES OUVERTES »

L'an Deux Mil Vingt Quatre le Vingt-Sept Mars à 19h

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sannois, légalement convoqué le Treize Mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard JAMET, Président du CCAS.

ETAIENT PRESENTS : M. Bernard JAMET
Mme Nathalie CAPBLANC
Mme Martine AUBIN
M. Esaïe SAGBOHAN
M. Gilles HEURFIN
M. Pierre-Claude MONNIER
Mme Isabelle ARPIN
Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme Catherine DUPONT à Mme Christine RUNDERKAMP

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Sylvie ENGUERRAND

ABSENTES :

Mme Yasmina SAIDI
Mme Pauline SPINAS-BEYDON

Secrétaire de Séance :

Mme Stéphanie MORGAND, Directrice du CCAS

Accusé de réception en préfecture
095-269501615-20240327-DE-16-2024-DE
Date de réception préfecture : 28/03/2024

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANNOIS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exécutoire en vertu de
L'article L 2131-1 du code
Général des Collectivités Territoriales
Identifiant unique de l'acte : 095-269501615-20240327-DE-16-2024-DE
A.R. du 28 Mars 2024
Publié le 02 Avril 2024
Le Président

N°2024/16 du 27 mars 2024



Bernard JAMET

**OBJET : CCAS – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL - CENTRE SOCIAL ESPACE ELIANE CHOUCHENA
SEJOUR COLLECTIF 2024 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ENGAGEMENT ENTRE LE CCAS
DE SANNOIS ET L'ASSOCIATION « VACANCES OUVERTES »**

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Sannois via son Centre social souhaite proposer un séjour collectif à destination des personnes exclues des vacances (chômeurs, travailleurs précaires, familles monoparentales, personnes handicapées, seniors et jeunes),

Considérant que cette action s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les inégalités, les exclusions et favorise l'insertion,

Considérant que dans ce cadre, une aide financière sous la forme de Chèques-Vacances peut être obtenue de l'association « Vacances Ouvertes » avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV),

Considérant que « Vacances Ouvertes » est une association loi 1901 qui accompagne les professionnels de l'action sociale, de l'insertion, de la jeunesse, les collectivités, les associations et les bénévoles dans la construction de projets vacances pour les personnes qui en sont éloignées,

Considérant la convention d'engagement proposée par ce partenaire et dont la signature permettra de répondre à l'appel à projets « départ collectif », d'adhérer au dispositif et de prétendre à un soutien financier,

Considérant qu'un accompagnement est apporté aux bénéficiaires du séjour collectif par le Centre social - espace Eliane Chouchena pour la construction du projet et la préparation du séjour,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 8

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver les termes de cette convention.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à signer ladite convention avec l'association « Vacances Ouvertes » ainsi que tout document relatif à ce dossier.

AINSI DELIBERE,

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale

Bernard JAMET
Maire de Sannois
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance

Stéphanie MORGAND
Directrice du CCAS

